



Procès verbal de la séance du C.H.S.C.T du 8 juin 2018 à 14h

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires				
M.	MENGOLI	Bruno	présent	M.	FAYOLLE DE MANS	Marc	présent	SUD
Mme	KOWALSKI	Amandine	présente	M.	BOTTIER	Patrick	présent	SUD
				M.	MAZZOCCHI	Guglielmo	présent	SUD
				Mme	FREMY	Anne	absente	SUD
				M.	LOCICERO	Eric	absent	CGT
				M.	CHANTEUX	Jean-Marc	absent	CGT
				M.	HAMANI	Dalil	absent	CGT

Membres suppléants des représentants du personnel				
M.	HENRY	Didier	absent	SUD
M.	STEIMETZ	René	absent	SUD
M.	BERGNA	Jacques	absent	SUD
M.	ADRIAN ARANEDA	Luis	absent	SUD
M.	GAUBIN	Franck	absent	CGT
M.	MENDOZA	Marcelo	absent	CGT
M.	CHALU	Alain	présent	CGT

En outre, sont présents :

Monsieur Christian BROSSARD, secrétaire général

Monsieur Philippe BOURDIER, assistant de prévention (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

Ordre du jour :

1. Approbation des PV des séances du 24 juin 2016, 8 décembre 2016 et 9 mars 2018
2. Point sur les registres santé et sécurité au travail et signalement d'un danger grave et imminent
3. Bilan 2017 sur les accidents de service/mission/trajet et maladies professionnelles survenus à l'ENSA Paris La Villette
4. Bilan des formations suivies en matière de santé et sécurité au travail en 2015, 2016 et 2017 et présentation des formations proposées en 2018
5. Rapport annuel de médecine de prévention au titre de l'année 2016
6. Présentation du DUERP finalisé suite à l'intégration du plan d'actions sur les risques psycho-sociaux
7. Egalité hommes/femmes : projet de charte, fiches de procédure sur la protection fonctionnelle et sur l'obligation de dénonciation prévue à l'article 40 du code de procédure pénale
8. Travaux dans la cour de l'établissement
9. Questions diverses

Secrétaire permanent du CHSCT : Marc FAYOLLE DE MANS (SUD)

Le quorum est réuni, le président ouvre la séance à 14h20.

Bruno MENGOLI demande si les représentants du personnel souhaitent ajouter des questions à l'ordre du jour.

Patrick BOTTIER souhaite programmer une réunion du CHSCT avant les élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018, afin d'établir un bilan général sur ces 4 années de mandat.

Bruno MENGOLI propose la date du 9 novembre 2018 (9h-17h).

Patrick BOTTIER souhaite porter à l'ordre du jour du CHSCT de novembre les sujets en attente. Il va relire l'ensemble des procès-verbaux depuis le début de mandat afin de lister les points à aborder. Par ailleurs, il demande également de programmer un CT le 16 novembre 2018 de 9h à 14h, avant les élections professionnelles de décembre 2018.

Bruno MENGOLI donne son accord pour convoquer le CHSCT et le CT en novembre 2018.

Bruno MENGOLI propose de commencer la séance par le point n°2 de l'ordre du jour. Le point n°1 sera traité après la présentation du DUERP.

II – Point sur les registres santé et sécurité au travail et signalement d'un danger grave et imminent

Christian BROSSARD explique que l'ENSA Paris La Villette doit obligatoirement être doté d'un registre santé et sécurité au travail et d'un registre de signalement d'un danger grave et imminent (cf. décret 82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique). Ces deux registres doivent être facilement accessibles à l'ensemble des agents sur chaque site de l'école (Flandre, Cambrai et Jaurès). Les registres ont été installés sur les 3 sites comme suit :

- Site de Flandre : Accueil de l'établissement : un registre santé et sécurité au travail et un registre signalement d'un danger grave et imminent. Les agents de l'accueil sont informés de l'existence de ces deux registres ;

- Site de Cambrai : Atelier numérique : un registre santé et sécurité au travail et un registre signalement d'un danger grave et imminent. Le responsable de l'atelier numérique est informé de la présence des deux registres ;
- Site de Jaurès : Accueil : un registre santé et sécurité au travail et un registre signalement d'un danger grave et imminent.

Il précise par ailleurs que les registres constituent l'un des vecteurs pour nourrir le DUERP et que désormais une lecture des registres sera systématiquement faite en début de séance.

Patrick BOTTIER demande si ces registres sont des cahiers ? A quoi ressemblent ils ?

Christian BROSSARD présente les deux registres aux membres du CHSCT.

Patrick BOTTIER demande qu'une communication soit faite sur la mise en place des registres à l'ensemble des agents de l'établissement (personnels administratifs, enseignants et étudiants).

Bruno MENGOLI insiste sur la nécessité de fixer une fréquence périodique pour relever et examiner les différents registres.

Philippe BOURDIER signale toutefois que les agents n'auront pas forcément le réflexe de mettre par écrit leurs observations et suggestions sur la prévention des risques professionnels et des conditions de travail ou de signaler une situation susceptible de présenter un danger grave et imminent dans les registres prévus à cet effet. En effet, jusqu'à présent, les agents faisaient remonter ces informations par courriel ou directement par téléphone. Il faut donc tenir compte de tous ces canaux d'information.

Dans ce cas, Patrick BOTTIER propose qu'un agent de l'administration reporte tous les signalements dans les registres pour conserver une trace écrite.

Marc FAYOLLE DE MANS demande ce qui doit être concrètement mentionné dans ces registres ? Qu'est-ce que l'agent doit inscrire ?

Bruno MENGOLI répond qu'il est difficile de donner des consignes là-dessus. Les consignes ne peuvent pas être limitantes. Tout doit être mentionné.

Par exemple, pour l'atelier maquette, il peut être mentionné la nécessité d'être formé sur les gestes de premiers secours.

Marc FAYOLLE DE MANS répond que les gestes sont connus sur ce sujet à l'atelier maquette.

Philippe BOURDIER souhaite que tous les agents soient informés sur l'existence de ces registres et sensibilisés à la nécessité de signaler par écrit tout risque ou suggestion pour que l'assistant de prévention puisse en prendre connaissance le plus rapidement possible. Ces informations doivent également être portées à la connaissance de l'administration et du CHSCT afin de mettre en place de mesures de prévention.

III – Bilan 2017 sur les accidents de service/mission/trajet et maladies professionnelles survenus à l'ENSA Paris La Villette

Amandine KOWALSKI présente le bilan 2017 sur les accidents de service/mission/trajet et maladies professionnelles à l'ENSA Paris La Villette. Elle précise que ce bilan est réalisé chaque année afin d'alimenter l'enquête statistique sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et le suivi des indicateurs RPS du ministère de la Culture.

Patrick BOTTIER demande des précisions sur le calcul du taux d'absentéisme.

Christian BROSSARD précise qu'il s'agit d'une règle de 3.

Philippe BOURDIER remarque que ces statistiques ne permettent pas de distinguer les enseignants et les personnels des filières administrative, technique et scientifique (ATS). Les chiffres pourraient être plus parlants si on distinguait les deux catégories.

Amandine KOWALSKI répond qu'il s'agit là d'une matrice élaborée par les services du ministère de la Culture. Il n'est donc pas possible de distinguer les deux en l'état.

Patrick BOTTIER répond qu'il serait par exemple pertinent de connaître le taux de rotation pour les enseignants et celui pour les ATS. Par ailleurs, il serait intéressant de consulter les statistiques de cette enquête au niveau du CHSCTM pour savoir si le taux de rotation à l'ENSAPLV est dans la moyenne des données collectées par le ministère.

IV – Bilan des formations suivies en matière de santé et sécurité au travail en 2015, 2016 et 2017 et présentation des formations proposées en 2018

Philippe BOURDIER signale qu'il n'y a pas toujours suffisamment de places proposées pour les formations organisées par le ministère de la Culture en matière de santé et sécurité au travail. Dans ce cas, il est parfois nécessaire d'organiser des formations en interne afin de répondre aux besoins de formation des agents.

Christian BROSSARD précise que les formations organisées par l'ENSA Paris La Villette sont financées sur le budget de l'établissement. Ce n'est pas le cas pour les formations proposées dans le catalogue de formation du ministère.

Amandine KOWALSKI présente le bilan des formations suivies par les agents de l'établissement en matière de santé et sécurité au travail en 2015, 2016 et 2017.

Christian BROSSARD remarque que seuls deux représentants du personnel ont suivi la formation initiale pour les membres du CHSCT et deux représentants du personnel ont suivi la formation continue. Ces formations ont été effectuées en 2015, soit en début de mandat.

Patrick BOTTIER précise que les membres du CHSCT doivent aussi suivre des formations hors catalogue du ministère de la Culture car le catalogue des formations du ministère ne répond pas toujours à l'ensemble des besoins de formation des agents ou bien parce que les sessions de formation sont complètes.

Philippe BOURDIER signale par exemple avoir fait la demande de pouvoir suivre la formation SIAP1 depuis longtemps. Cette demande est restée sans suite car il n'y a pas assez de place.

Patrick BOTTIER ajoute que le catalogue de formation du ministère de la Culture n'est pas suffisant pour répondre à l'ensemble des besoins de formation exprimés par les membres du CHSCT. Par exemple, le ministère de la Culture ne propose pas de formation sur le plan Vigipirate alors qu'il y a une vraie demande sur ce sujet.

Bruno MENGOLI propose de réaliser un bilan régulier des formations secours/sécurité et sûreté suivies par les agents de l'établissement. Le ministère propose de nombreuses formations dans ce domaine. Si les agents ne peuvent pas s'inscrire aux formations du ministère par manque de place, alors il faudra programmer une ou plusieurs sessions de formation en interne avec les pompiers. Il ajoute qu'un plan de formation devra être réalisé avec l'aide de Philippe BOURDIER et demande également de vérifier s'il est possible de mutualiser des formations avec les écoles de Belleville ou de Val de Seine.

Patrick BOTTIER propose de faire une demande commune au ministère sur ce sujet car il n'y a pas suffisamment de places disponibles pour suivre les formations en matière d'hygiène, santé et sécurité.

V- Rapport annuel de médecine de prévention au titre de l'année 2016

Christian BROSSARD présente le rapport de médecine de prévention au titre de l'année 2016. Il précise que l'administration étudie deux options pour retrouver un médecin de prévention :

- Soit contractualiser avec l'Association française de médecine de prévention (A.F.M.P) : plusieurs ENSA ont fait le choix de cette association loi 1901. Le médecin de prévention effectue les visites médicales à l'école. Cependant, l'école n'a pas de local adapté à mettre à disposition du médecin de prévention. Le coût annuel est estimé à 24 000 euros TTC.
- Soit contractualiser avec un service de santé au travail interentreprises (SSTI) : les visites médicales ont lieu dans un centre sur Paris. Le coût annuel est estimé entre 27 000 et 35 000 euros TTC.

Philippe BOURDIER propose de se rapprocher de l'école de Belleville pour étudier la possibilité d'utiliser leur local pour les visites médicales. Cela a déjà été fait par le passé.

Patrick BOTTIER demande s'il est possible d'aménager l'étage de la cafétéria pour recevoir les agents ?

Bruno MENGOLI propose également de se rapprocher d'HESAM pour envisager une mutualisation.

Patrick BOTTIER propose enfin un rapprochement avec l'ENSCL.

Bruno MENGOLI conclut en précisant que l'administration va étudier les différentes pistes proposées aujourd'hui, notamment celle de l'école de Belleville car l'école est à proximité de l'ENSAPLV.

VI - Présentation du DUERP finalisé suite à l'intégration du plan d'actions sur les risques psychosociaux

Christian BROSSARD rappelle que lors du CHSCT du 9 mars 2018, les membres du CHSCT se sont accordés sur la nécessité de rédiger une note chapeau au DUERP afin de définir les points suivants :

- notions de « risques professionnels » et « risques psychosociaux »,
- présentation de l'établissement,
- présentation de la méthodologie retenue, c'est-à-dire une large concertation pour les deux processus, une approche analytique et synthétique, une classification des risques, etc.

Patrick BOTTIER souhaite voir le document finalisé.

Christian BROSSARD précise que les deux documents (DUERP et plan d'actions contre les risques psychosociaux) sont juxtaposés.

Philippe BOURDIER ajoute que les risques professionnels et les risques psychosociaux ne sont pas solutionnables de la même manière. C'est pourquoi, il n'est pas possible de fusionner les deux documents mais qu'il faut les juxtaposer. Il est plus simple de mettre en place une solution correctrice pour un risque professionnel que pour un risque psychosocial.

Patrick BOTTIER est favorable à la juxtaposition des deux documents. Le plan d'actions sur les risques psychosociaux doit rester en annexe du DUERP.

Philippe BOURDIER ajoute que l'idée est aussi que les membres du CHSCT soient partie prenante sur l'évolution de ce document et son suivi. Ce document doit également être mis à disposition des agents de l'établissement.

Bruno MENGOLI souhaite que le document soit validé par les membres du CHSCT. Il évoluera au fil des prochains CHSCT. Il demande à Patrick BOTTIER si les autres ENSA ont engagé un travail sur la réalisation d'un plan d'actions sur les risques psychosociaux ?

Patrick BOTTIER répond que l'ENSA Val de Seine n'a pas encore finalisé son plan d'actions, les travaux sont en cours. Par contre, l'ENSA de Versailles et l'ENSA de Nantes ont terminé leur plan d'actions.

Bruno MENGOLI propose de passer au vote sur l'approbation du DUERP finalisé suite à l'intégration du plan d'actions sur les risques psychosociaux :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le DUERP finalisé est approuvé à l'unanimité.

I - Approbation des PV des séances du 24 juin 2016, 8 décembre 2016 et 9 mars 2018

1) Procès-verbal du 9 mars 2018

Philippe BOURDIER demande de remplacer le mot « affirmative » par « négative » en bas de la page 7 du procès-verbal.

Pas d'autres remarques.

Bruno MENGOLI propose de passer au vote :

- Pour : 3
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le procès-verbal du 9 mars 2018 est approuvé.

2) Procès-verbal du 24 juin 2016

Pas de remarque.

Bruno MENGOLI propose de passer au vote :

- Pour : 3
- Contre : 0
- Abstention : 1

Le procès-verbal du 24 juin 2016 est approuvé.

3) Procès-verbal du 8 décembre 2016

Philippe BOURDIER demande de remplacer le mot « phonétique » par « phonique » (page 4) et le terme « salles de cours » par « amphithéâtres » (page 5).

Pas d'autres remarques.

Bruno MENGOLI propose de passer au vote :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le procès-verbal du 8 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

VII - Egalité hommes/femmes : projet de charte, fiches de procédure sur la protection fonctionnelle et sur l'obligation de dénonciation à l'article 40 du code de procédure pénale

Bruno MENGOLI explique que le ministère de la Culture a engagé un vaste programme de lutte contre les problématiques d'égalité et de diversité. Le ministère a d'ailleurs obtenu le double label égalité diversité. Dans ce cadre, le ministère demande aux établissements d'enseignement d'élaborer une charte égalité qui devra être finalisée pour fin juin 2018. Un tronc commun a été proposé aux établissements d'enseignement afin de les aider à réaliser cette charte. Il souligne qu'il est important de mobiliser l'ensemble des agents (ATS et enseignants) mais aussi les étudiants autour de ce projet car tout le monde est concerné. Cette charte devra également prendre en compte les problématiques de lutte contre les discriminations et les différents types de harcèlement. Ce document devra par ailleurs être annexé au livret étudiant et au règlement intérieur de l'établissement.

Sur ces sujets, Bruno MENGOLI rappelle qu'Amandine KOWALSKI est référente prévention des discriminations pour les agents de l'établissement. Concernant les étudiants, il s'agit de Patricia BERNAIX.

Par ailleurs, Bruno MENGOLI précise que des affiches « Agissements sexistes, NON aux violences sexuelles et harcèlement sexuel » ont été affichées dans l'établissement pour informer les agents et étudiants sur les outils de lutte contre ces agissements. Sur ce point, la cellule d'écoute AlloDiscrim est désormais ouverte aux étudiants.

Enfin, Bruno MENGOLI souligne l'importance d'élaborer une charte en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'école. C'est pourquoi, il propose de reporter l'élaboration de cette charte à l'automne 2018 afin d'associer le nouveau CA sur ce projet.

Patrick BOTTIER précise que les écoles d'art travaillent depuis début 2018 sur l'élaboration de leur charte. Elles sont en avance par rapport aux écoles d'architecture.

Il est favorable au report des travaux à l'automne 2018 mais souhaite tout de même que les agents et étudiants soient informés sur ce projet de charte. De même, il souhaite une information auprès des étudiants sur l'ouverture de la cellule AlloDiscrim. Enfin, il demande que le CHSCT et le CT soient également associés à ce projet, pas seulement le CA.

Bruno MENGOLI pense que pour le moment il est trop tôt pour informer les agents et les étudiants de l'élaboration de la charte.

Cette information aura lieu à la rentrée scolaire 2018/2019.

VIII - Travaux dans la cour de l'établissement

Philippe BOURDIER explique qu'il n'y a pas de cheminement particulier dans la cour de l'établissement pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cependant, toute personne à mobilité réduite peut accéder à l'établissement avec ce revêtement. Par ailleurs, le projet initial était de végétaliser cet espace, hors l'herbe n'a pas poussé. La commission travaux a émis des critiques sur le choix d'utiliser ce revêtement dans la cour. En effet, ce n'est pas esthétique.

Enfin, Philippe BOURDIER informe les membres du CHSCT que la pelouse sera de nouveau semée en septembre 2018.

Par ailleurs, Guglielmo MAZZOCCHI ajoute qu'il y a un vrai problème concernant les pigeons dans l'atrium. Il faut trouver une solution pour limiter les excréments.

Patrick BOTTIER mentionne également le problème des mégots de cigarettes présents dans la cour.

Philippe BOURDIER répond qu'il faut accentuer la sensibilisation des étudiants au problème des mégots.

Patrick BOTTIER propose d'installer des cendriers dans la cour.

Philippe BOURDIER prend note de la proposition de Patrick BOTTIER.

Patrick BOTTIER propose également de mettre en place un espace délimité et à l'abri de la pluie pour les fumeurs.

Bruno MENGOLI demande comment procéder au nettoyage de la cour avec ce nouveau revêtement ? Existe-t-il une machine ?

Philippe BOURDIER répond par la négative. Il faut ramasser les déchets à la main.

Marc FAYOLLE DE MANS ajoute qu'il faut donc insister davantage auprès des étudiants sur la nécessité de ne pas jeter les mégots au sol.

IX - Questions diverses

Patrick BOTTIER alerte sur la nécessité de prévoir des bouteilles d'eau pour les agents de l'établissement. Par ailleurs, il souhaiterait que l'administration investisse dans des fontaines à eau ainsi que dans des ventilateurs supplémentaires.

Bruno MENGOLI demande à Philippe BOURDIER de faire un point régulier sur le nombre de ventilateurs disponibles pour les agents, ainsi que sur les stocks de bouteilles d'eau qui pourront être mises à disposition des agents.

Plus personne ne prend la parole, la séance est levée à 16h30.

Le président

La Directrice par intérim

Caroline LECOURTOIS

Le secrétaire

FAYOLLE DE MANS MARC
